



BULLETIN d'INFORMATION

**Association pour une
retraite convenable
25 rue Lamartine, B2
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W**

Septembre 2001 Nouvelle série n°16

Directeur de la publication : Jean Droillard

Prix du numéro : 15 francs ou 2,29 euros

Sommaire

	<i>page</i>
Editorial : Jean Droillard	
Orientations votées par l'AG	3
Rapport d'activités	5
Bilan financier	9
Votes de l'AG	11
Election du CA	11
Qui est venu à l'AG ?	12
Un participant : témoignage.....	13
Commission des femmes	14
Quelques chiffres de la Cavimac.	15
Rendez-vous de l'APRC.....	15
Dans les régions	16
Courrier des lecteurs	19
Des amis nous ont quittés	23
Le bon vieux temps	24

Après l'Assemblée générale

L'évènement de cet été, en ce qui concerne notre problème de retraite Cavimac, a été l'envoi par les CSMF¹ et CSM² d'un questionnaire aux AMC religieux et religieuses pensionnés Cavimac. C'est cette dernière qui s'est chargée de l'opération : elle est la seule à posséder les adresses de nos 6000 collègues.

Nous savions par nos échanges avec les CSM/F qu'elles allaient prendre une initiative, mais nous n'en connaissions, au moment de l'AG, ni le temps ni le contenu. Nous avons exprimé nos exigences dans un texte que vous avez lu au dernier bulletin n°15.

L'expédition du questionnaire s'est faite dans les derniers jours de juin.

Nous en avons alors découvert le contenu qui n'a pas manqué de nous surprendre. Le CA du 23 juin l'a examiné et a noté deux points positifs :

- le courrier était adressé à tous les AMC religieux/ses ; c'était notre demande ;

¹ CSMF : Conférence des supérieurs majeurs de France.

² CSM : Conférence des supérieures majeures.

suite de l'éditorial

- il n'y est question que des ressources **personnelles** des AMC et non point de celles de leur conjoint.

En revanche ce même CA a été fortement étonné, et l'a fait savoir aux CSM/F, de plusieurs points :

- l'objet même du questionnaire n'est pas exprimé clairement : pour faire quoi ? en vue de quoi ce questionnaire ? Rien n'est dit si ce n'est "*pour envisager l'avenir avec sérieux*" : qu'est-ce à dire ? tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant ne l'était pas ? des rumeurs ? Nos informations ne seraient que des rumeurs ?

- la question sur le cursus professionnel civil nous est apparue tout à fait inopportune et sans motif : le cursus civil de chacun(e) lui appartient et ne regarde pas les instances religieuses ;

- surtout la dernière question faisant appel aux AMC eux-mêmes pour apporter leur concours à une caisse de solidarité nous a rebutés alors que rien n'est dit sur la contribution des instituts religieux à cette caisse.

Quelles sont leurs véritables intentions ?

Que sortira-t-il de cette enquête ? Nous savons que les réponses ont été nombreuses, environ 50%.

Nous attendons de connaître les résultats. Quelles conclusions en seront tirées ? Quelle décision sera prise quant au versement d'un complément à la retraite Cavimac ? Quelles informations seront transmises à celles et ceux qui ont répondu ?

Nous ne restons pas inertes. Nous avons écrit aux responsables des trois instances de la Tripartite (Conférence des évêques de France, CSM et CSMF) pour leur dire que nous attendons les résultats, que nous voulons en discuter et aussi, conformément aux orientations de l'AG, que nous leur proposons de faire appel à un médiateur qui nous ferait avancer vers une solution enfin satisfaisante.

Jean Droillard

ORIENTATIONS
DE L'ASSOCIATION POUR UNE RETRAITE CONVENABLE (APRC)
POUR L'ANNEE 2001-2002

proposées par le conseil d'administration et votées à l'assemblée générale
du 10 juin 2001

Préambule

Depuis le 7 mai 1978, date officielle de sa constitution, il y a 23 ans déjà, l'APRC poursuit "l'étude et la défense des droits à une retraite convenable...des hommes et des femmes qui déclarent avoir cessé leurs activités de ministre du culte ou de membre de congrégations religieuses, ainsi que de leurs ayants droit" et leur vient "en aide par des renseignements, des conseils ou tous autres moyens qui leur seraient nécessaires pour faire valoir leurs droits" (art. 4 des statuts de l'APRC).

Depuis le début, l'APRC, constatant l'insuffisance de la retraite Camavic - actuellement Cavimac (Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes) - a demandé la revalorisation de cette pension ou, à défaut, qu'elle soit complétée pour tous les Anciens ministres du culte (AMC) proportionnellement au nombre de trimestres acquis dans cette même caisse.

Depuis le début, l'APRC reste ferme sur ses principes parce qu'elle les conçoit comme justes. Elle propose aussi des solutions. Mais elle rencontre chez ses interlocuteurs des difficultés à faire admettre ses légitimes revendications.

Depuis le début, faisant preuve d'un sain réalisme, l'APRC a toujours pris acte des mesures améliorant collectivement la condition des retraites des AMC car elle juge que là est l'urgence.

Ainsi de l'allocation complémentaire aux "partis" (allocation Cavimac) ; du fonds d'aide sociale pour dépannage et secours (fonds Cavimac) ; des allocations de l'Union Saint-Martin (USM) aux AMC diocésains.

A ce jour, seuls les AMC diocésains de plus de 75 ans, soit environ 5 % des AMC, ont obtenu un complément de retraite digne de ce nom, soit, par exemple, pour 60 trimestres validés, 1099 F par mois en 2001.

Actuellement, la situation des AMC diocésains entre 65 et 75 ans n'est pas réglée correctement ni de manière stable, car elle repose sur un reliquat d'enveloppe aléatoire.

La situation des AMC religieux et religieuses fait l'objet de réflexions et de discussions entre l'APRC et les Conférence des supérieures majeures (CSM) et Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF). Nos interlocuteurs refusent catégoriquement la solution du complément de retraite et n'envisagent pas de s'aligner sur la solution épiscopale mais se disent ouverts à une solution d'un complément en faveur des AMC dont les revenus sont les plus faibles.

Motion

Sur cette toile de fond, l'APRC, réunie en assemblée générale à Paris ce dimanche 10 juin 2001, toujours aussi déterminée et consciente de devoir avancer vers des solutions même transitoires :

1. Rappelle son objectif fondamental, toujours actuel, d'obtenir une "retraite convenable" pour les trimestres vécus en institution et reconnus par la Cavimac, en faveur de tous les AMC, anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations et collectivités religieuses.

2. Réaffirme que, pour ce faire, elle agit :

- auprès des pouvoirs publics pour une revalorisation de la retraite des pensionnés Cavimac et donc des AMC ;

- auprès des autorités ecclésiastiques et religieuses pour l'obtention d'un complément à la pension Cavimac jugée par tous insuffisante : en 2001, pour 150 trimestres cotisés, 2053 F par mois ;

- auprès de ses adhérents pour une aide technique dans leurs démarches de retraite souvent complexes.

3. Proteste contre le fait que les autorités ecclésiastiques et religieuses refusent encore après 23 ans une solution commune et juste.

4. Est déterminée à poursuivre ses revendications.

En conséquence :

5. Mandate le Conseil d'administration pour que soit obtenu le complément de retraite accordé aux AMC de 75 ans pour tous les diocésains dès 65 ans.

6. Mandate le Conseil d'administration et la commission AMC ex-religieux et ex-religieuses pour que les discussions ouvertes avec la CSM et la CSMF soient poursuivies avec toutes les exigences déjà énoncées par la commission des AMC ex-religieux, à savoir :

- que ce complément soit accessible à tout AMC qui en fera la demande à compter de 65 ans ;

- que soit constituée une caisse nationale où l'APRC ait une fonction d'observation ;

- que tous les AMC soient informés de ce complément ;

- que ce complément ne prenne en compte que les revenus de l'AMC.

7. Mandate le Conseil d'administration pour que des discussions soient entamées rapidement avec le Service des moniales (SM) que la CSM ne prend pas en considération.

8. Décide d'engager des démarches auprès des autorités religieuses tant nationales que locales sur un schéma élaboré par le Conseil d'administration et diffusé auprès des correspondants locaux. Ces démarches seront conduites par des représentants de nos trois composantes pour que soit manifeste que l'APRC ne renonce pas à son objectif de solution identique pour tous les AMC.

Décide de rechercher un médiateur.

Décide de faciliter une étude sur les AMC que projette l'hebdomadaire *La Vie*.

Décide qu'en cas de blocage avec les partenaires, d'autres mesures soient discutées et engagées à la prochaine assemblée générale et, en conséquence, considère que des initiatives locales particulières pourront être conduites sous le label de l'APRC après avoir reçu l'aval du Conseil d'administration.

RAPPORT D'ACTIVITES PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2001

Le texte qui suit a été présenté au début de l'AG. Il situe l'action de l'année écoulée et de l'année présente dans la continuité des 22 années qui les ont précédées.

Le rapport d'activité que nous allons développer ne va pas redire ce qui a déjà été écrit dans le dernier bulletin, à la page 2, et qui énumère l'ensemble de nos activités de l'année.

En quelques minutes, je voudrais camper le décor ou décrire le contexte dans lequel nous évoluons et où s'inscrit notre action ; ceci afin d'amorcer le débat de notre AG.

Cette analyse n'a pas la prétention d'être exhaustive ni incontestable. Et pourtant il est indispensable d'avoir une analyse juste pour agir correctement.

D'entrée de jeu, disons que nous devons en permanence tenir les deux bouts de la chaîne :

- d'un côté, les objectifs de l'APRC ;
- de l'autre côté, l'analyse de la situation socio-économico-politico-religieuse.

Les objectifs de l'APRC

Ils sont précisés dans les statuts, art. 4 : *l'étude et la défense des droits à une retraite convenable... faire valoir leurs droits à l'assurance vieillesse.*

Il nous faut souligner deux mots :

- le mot *convenable* a l'avantage d'être souple, mais aussi indéfini. Et au cours de ces 23 ans, des repères ont été formulés sur ce qu'on pourrait considérer comme convenable : les 3/4 du SMIC, le minimum contributif du Régime général de la sécu, le minimum vieillesse, "la même chose que celles et ceux qui sont restés".
- le mot *droit* : il s'agit donc d'un droit et, en parlant de droit, l'APRC voulait bien signifier que c'était une question de justice et non de charité, d'un droit pour toute la vieillesse et non un dépannage occasionnel.

Ainsi notre combat existe parce que la pension de base de la caisse des cultes est par trop faible, injuste, inéquitable, inacceptable et... sans retraite complémentaire.

Il s'agit donc de cette retraite-là, la

Cavimac, et uniquement de celle-là. Certains d'entre nous ont acquis, pendant leur vie en institution religieuse, une ou des retraites dans d'autres régimes. Nous ne nous battons pas, dans l'APRC, pour ces autres retraites dans d'autres régimes, mais seulement pour celle attachée à nos trimestres Cavimac.

Si parfois nous sommes tentés de nous satisfaire des revenus de notre retraite et d'oublier la faiblesse de celle de la Cavimac puisqu'il nous faut bien vivre avec les moyens que nous avons, pour ma part il me suffit de regarder chaque mois mon relevé bancaire pour me rappeler que 800 F par mois pour 18 ans de service, c'est vraiment trop peu.

L'analyse socio-économico-politico-religieuse

C'est d'abord le statut de la caisse Cavimac.

La Cavimac est actuellement tout à fait insérée dans le dispositif général de la sécurité sociale.

Née en 78, cette caisse avait des particularités bien marquées, notamment des cotisations maladie des pensionnés exclusifs Cavimac forfaitaires et très élevées par rapport à la pension. Ainsi en 96, la cotisation maladie était de 6744 F pour une pension de 23 171 F, soit 29 %. La pension vieillesse était très faible et la caisse bénéficiait de la compensation démographique.

Cette caisse a fonctionné ainsi pendant 20 ans, jusqu'en 98. L'année 98 marque un changement important. Les études sur l'évolution de la population des adhérents à la caisse montraient clairement que cette caisse ne pourrait pas fonctionner longtemps, même avec la compensation démographique, car le rapport actifs/pensionnés ne cessait de se dégrader. C'est pourquoi la loi de financement de la sécu pour 98 a prévu de

rattacher la Camavic d'alors au régime général de la sécu qui l'alimente "en tant que de besoin", a basé les cotisations sur une assiette équivalente au SMIC et a engagé une revalorisation de la pension vieillesse sur le minimum contributif³ du RG. Ce moment aurait pu être saisi pour relever la pension de base de la retraite APRC ; l'intervention de l'APRC n'a pas suffi à obtenir cette modification. Le pouvoir politique attendait que les autorités religieuses le demandent et ces mêmes autorités, sollicitées par nos soins, nous répondaient : "Votre proposition ne peut être retenue car elle nous paraît impossible à appliquer dans les prochaines années" (P. Vilnet).

Enfin en 99, la loi du 27 juillet fusionnait les deux caisses Camac et Camavic en une seule : la CAVIMAC et le décret du 29 décembre a précisé la composition du conseil d'administration où un troisième collègue a été institué pour les représentants des AMC : deux titulaires et un suppléant. Comme vous le savez, le ministère a demandé à l'APRC de désigner les représentants des AMC.

Avant le débat sur la loi de financement de la sécu pour l'année 2000, nous avons mené une campagne près de 50 députés de la commission des affaires sociales. La commission s'est saisie d'un amendement demandant la revalorisation de la pension de base Cavimac. Cet amendement a été voté, mais déclaré par le président de la commission "inacceptable", bien que "nécessaire", à cause de l'article 40 de la constitution, par défaut d'un financement de cette revalorisation.

Ainsi la caisse est désormais bien arrimée au RG ; on peut parler d'intégration au RG. Ainsi, demain, dans quelques années, cotisations, prestations, réglementations seront identiques à la Cavimac et au RG. Cette évolution doit beaucoup au Directeur actuel de la caisse.

Et même temps, la Cavimac garde ses spécificités :

- pas de cotisations familiales ni d'indemnités journalières, ni accidents du travail ;

- système FSI (forfait soins infirmiers) qui évite l'hospitalisation ;

- liens privilégiés avec une mutuelle, la mutuelle Saint-Martin ;

- la possibilité reconnue par la loi (L. 721.3) de faire une péréquation des cotisations entre les collectivités d'un même culte, certaines cotisent *plus* pour celles qui cotisent *moins*, et, gérant tout cela, un conseil d'administration autonome avec des administrateurs désignés par les cultes et aussi par l'APRC. L'existence d'un CA autonome donne une consistance certaine à cette caisse ; cette autonomie est jalousement gardée par les autorités religieuses. On ne voit pas à l'horizon proche (5, 10 ans et plus) la disparition de cette caisse par une assimilation/absorption au RG, malgré une baisse spectaculaire de ses adhérents dans les 20 années à venir. Il est vrai qu'il peut se passer beaucoup de choses en 20 ans, mais aujourd'hui il n'y a nulle trace de volonté politique de changer cette situation.

Un fait nouveau : la pension Cavimac est désormais la pension la plus faible de tous les régimes de retraite et en conséquence sert de référence de base pour le calcul de la compensation démographique. Cette situation peut défavoriser d'autres régimes, telle la mutualité sociale agricole (MSA). Il se trouve que, pour examiner une amélioration du système complexe de la compensation démographique, la "commission de compensation entre les régimes" et le "conseil d'orientation des retraites" (COR) viennent de décider conjointement une étude sur cette compensation. De là à conclure que cela pourrait déboucher sur une revalorisation de la pension Cavimac, il y a loin de la coupe aux lèvres. Cependant il nous faudra suivre le résultat de cette étude.

C'est ensuite le positionnement des autorités religieuses

Un rappel historique à grands traits :

- en 45, elles ont refusé unanimement d'entrer en sécurité sociale et ont obtenu en 1950 le vote de la loi Viatte qui précise que l'activité cultuelle n'est pas assimilable à une activité professionnelle ;

- en 74, loi de généralisation de la sécu, qui

³ Minimum contributif : pension minimale que verse le régime général en proportion du nombre de trimestres validés.

pousse les *clercs* à entrer en sécu, alors...

- en 78, elles ont obtenu une caisse autonome et ont fait cause commune,

parce que poussées par les autorités politiques,

parce qu'elles y avaient intérêt (caisse autonome, compensation démographique, vieillissement de la population du clergé) ;

- en 93, elles ont demandé à la Camavic d'alors de créer l'allocation complémentaire aux *partis* parce qu'elles étaient enquinées (!) par l'APRC et parce qu'elles y avaient intérêt, étant donné que cette allocation se substituait à leur fonds social respectif.

Après 93, l'APRC a rappelé sans cesse aux autorités religieuses que l'allocation complémentaire de la Cavimac, c'était un pas, mais que cela ne saurait satisfaire sa demande.

Plusieurs événements ont progressivement modifié la donne :

- en 97/98, l'enquête près des ex-religieuses – c'était une première – a été reconnue comme une enquête sérieuse et reflétant bien la réalité de la situation des ex-religieuses, même si la CSM n'en a retiré aucune raison d'agir ;

- en 98, l'arrivée du P. Duval à la tête de l'Union des associations diocésaines (UAD) qui nous a écoutés et s'est engagé à réexaminer la question dans la cadre de la Tripartite⁴ ;

- en 98 aussi, l'interpellation du Président de la Cavimac d'alors par le ministère de la solidarité : "Que faites-vous pour les AMC ?"

- aussi et surtout peut-être, la baisse en 98 des cotisations maladie des pensionnés exclusifs Camavic, baisse prévue dans le cadre du rapprochement avec la caisse du RG, donnait aux autorités la possibilité de dégager un budget relativement important. En 78, la cotisation maladie des pensionnés était la même que celle des actifs ; puis elle a été ramenée à 50 % pour être totalement supprimée en 2001.

Tous ces événements ont conduit les autorités religieuses à réexaminer notre demande. Leur réflexion qui a duré de septembre 98 à mai 99 n'a pas débouché sur une décision commune aux trois composantes de la Tripartite :

- l'épiscopat a décidé de répondre à la demande de l'APRC, à savoir un complément de retraite en référence au MIG, mais pour les plus de 75 ans seulement ; c'est l'allocation dite de l'Union Saint-Martin versée à compter de l'an 2000 ; des 65/75 ans se partagent le reliquat laissé par les plus de 75 ans ;

- CSM et CSMF ont décidé de ne rien changer à la pratique en cours.

Pourquoi ?

En effet les autorités religieuses ne forment pas un bloc unique, uniforme. Si l'Eglise de France apparaît bien au premier abord et à l'opinion comme une seule entité par ses manifestations religieuses, ses prises de position morale... quand on aborde les questions financières et de pouvoir, alors on voit apparaître la diversité des institutions :

- les évêques ont une association dite UAD (selon la loi de 1905) qui a un pouvoir de décision qui s'impose à toutes les associations diocésaines. D'où ils peuvent voter des budgets.

- CSM et CSMF sont aussi des associations (loi de 1901), mais elles respectent le pouvoir de décision de chacune de leurs congrégations en matière financière ; chaque supérieur(e) est maître(sse) chez lui et chez elle. Mais les congrégations peuvent mettre en place des institutions dont se servent celles qui le veulent bien ; ainsi en est-il de l'Arria⁵ qui recueille les fonds financiers disponibles pour les faire fructifier en attendant des investissements ou des charges lourdes comme la prise en charge des vieux.

Ainsi la Tripartite, cette structure informelle créée pour parler d'une même voix avec le pouvoir politique, n'a pas de pouvoir de décision. Quand les trois structures (plus le Service des moniales) ont un intérêt commun, elles s'unissent et

⁴ Tripartite : structure non officielle qui regroupe les trois instances de l'Eglise de France, Conférence des évêques de France, Conférence des supérieures majeures, Conférence des supérieurs majeurs de France, pour parler d'une seule voix face aux Pouvoirs publics.

⁵ Arria : aide aux religieux et religieuses invalides ou âgés est une structure financière alimentée par certains instituts religieux pour contribuer à l'amélioration, à l'équipement et à l'entretien des maisons de retraite des congrégations. Rattachée à l'Union Saint-Martin.

prennent une position commune (en 45, en 78, en 93). Quand elles n'ont pas les mêmes intérêts ou des intérêts divergents sur des points non-contraignants, chaque structure garde sa liberté. C'est ce qui est en cours dans ces années-ci.

Dès lors, si nos partenaires ne bougent pas, forts de leur certitude de respecter la justice à l'égard des AMC, c'est à nous de bouger, de les harceler avec nos moyens, de faire une guerre de mouvement. Nous savons trop bien qu'ils ne prendront pas d'initiatives.

Et c'est maintenant sans tarder, le plus vite possible qu'il nous faut obtenir quelque chose. En effet notre groupe sociologique vieillit ; dans 10 ans la donne aura beaucoup changé (voir les tableaux de structure d'âge de tous les adhérents de la caisse d'une part et des AMC diocésains d'autre part).

Dans cette situation, l'APRC n'a cessé de garder le contact avec les diverses composantes de la Tripartite.

La CSMF s'est montrée "ouverte".

Le Président a déclaré qu'il était favorable à un examen du problème dans le cadre d'un groupe mixte CSMF/APRC, tout en affirmant clairement que toute solution de type épiscopal était à écarter. Depuis, les responsables de la commission des AMC religieux ont rencontré régulièrement le secrétaire de la CSMF. Et c'est dans le cadre de ces échanges que la commission a élaboré le texte qu'a publié le dernier bulletin de mai 2001 ; ce texte s'est voulu un outil de communication interne pour faire avancer le schmilblick (!) ; il n'avait pas un caractère officiel, même si le secrétaire de la CSMF a donné son accord personnel aux conditions exigées pour toute allocation qui serait versée. Certaines formulations de ce texte ont suscité quelque émoi ici et là. Le CA qui a assumé ce texte s'en est expliqué dans l'éditorial du bulletin de mai 2001 et a rendu visite aux adhérents les plus vigilants sur les orientations de l'APRC.

Quant à la CSM, devant son silence assourdissant depuis l'enquête, l'APRC a saisi l'opportunité de son AG à Lourdes en

décembre 2000 pour interpeller toutes les supérieures majeures (trois cent cinquante). Ce courrier a déclenché une réponse immédiate de la présidente par la secrétaire pour annoncer que le sujet serait abordé à Lourdes. De fait, il l'a été puisque trente supérieures ont répondu après leur AG de manière variable, mais unanime sur un point : NON au complément de retraite pour toutes, avec des arguments variés, entre autres celui-ci "ce serait injuste parce que certaines n'en ont pas besoin pour vivre alors que d'autres en ont réellement besoin et que ça creuserait l'écart".

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. CSMF et CSM acceptent de poursuivre les discussions et ensemble. Aux deux instances, nous tenons le langage suivant :

- notre objectif reste d'obtenir un complément de retraite ;
 - si vous refusez cette perspective et si vous voulez faire quelque chose pour les personnes dont les revenus de retraite sont les plus faibles ;
 - alors ne faites pas n'importe quoi, voici des règles à respecter (ce sont les 10 points à la CSMF) ;
 - maintenant à vous d'en décider...
- Nous prendrons acte de toute avancée significative, ce sera pour nous une étape, une transition pragmatique.

Cette avancée – si elle a lieu et si elle respecte un minimum de règles convenables – tout aléatoire qu'elle soit, n'interdira pas toute avancée ultérieure (93 n'a pas empêché 2000) et les 6 à 700 personnes qui ont bénéficié depuis 93 de l'allocation complémentaire de la Cavimac l'ont bien appréciée.

Ainsi les discussions en cours – dont nous ne savons pas si elles aboutiront et à quoi elles aboutiront – ne nous font pas oublier l'objectif de l'APRC, mais elles visent à faire bouger la situation actuelle. Nous ne pouvions pas rester inertes.

Ensuite B. Gaven et A. Loïodice ont rappelé l'action menée par leur commission respective.

Jean Droillard

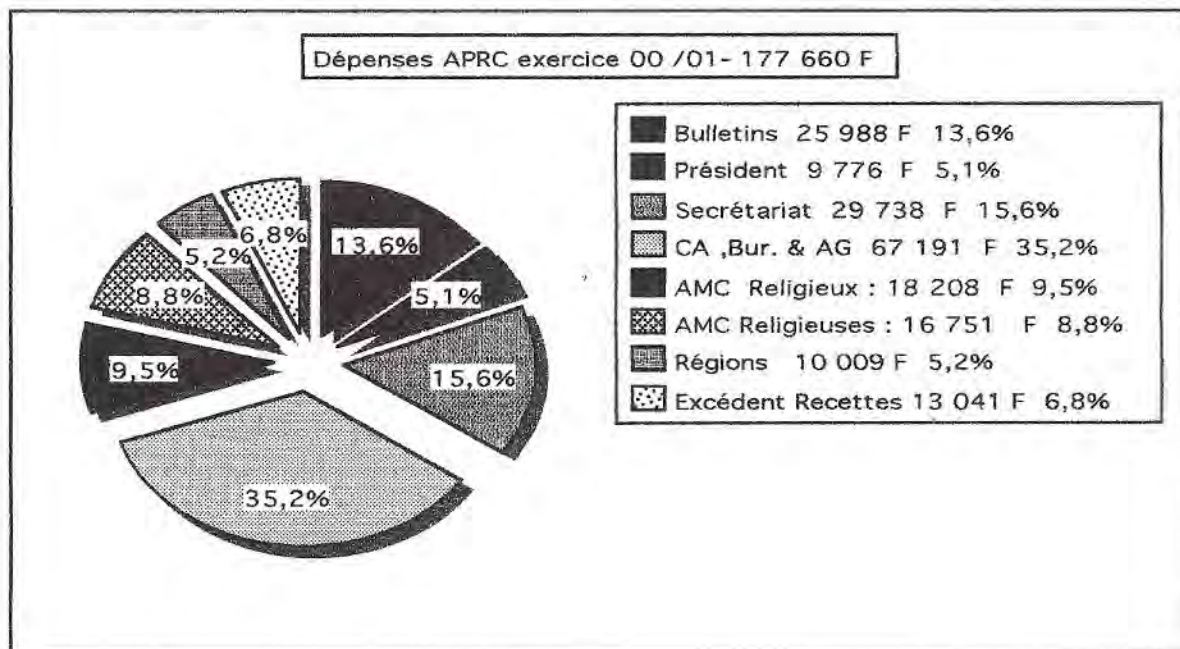
Bilan financier de l'APRC (De Juin 2000 à fin mai 2001)

Voici le bilan financier de l'exercice 00/01 présenté à l'AG du 10/06/2001

I - Cette année , les comptes de l'APRC sont excédentaires pour 13 041 FF Les graphiques ci-dessous donnent le détail de chaque poste. Les Membres associés (MA) adhèrent toujours nombreux. C'est un encouragement pour nous . Les commissions des ex-religieuses et ex-religieux multiplient les démarches auprès des autorités religieuses. Grâce à la contribution de chacun, l'APRC est toujours très active.

Vous trouverez à la dernière page du bulletin la cotisation en euros.

L'AG a décidé de ces nouveaux tarifs..Chacun verse sa cotisation en fonction de son budget (en francs ou en euros jusqu'en décembre 2001). On remarque une légère augmentation car nos adhésions n'ont pas changé depuis 5 ans.



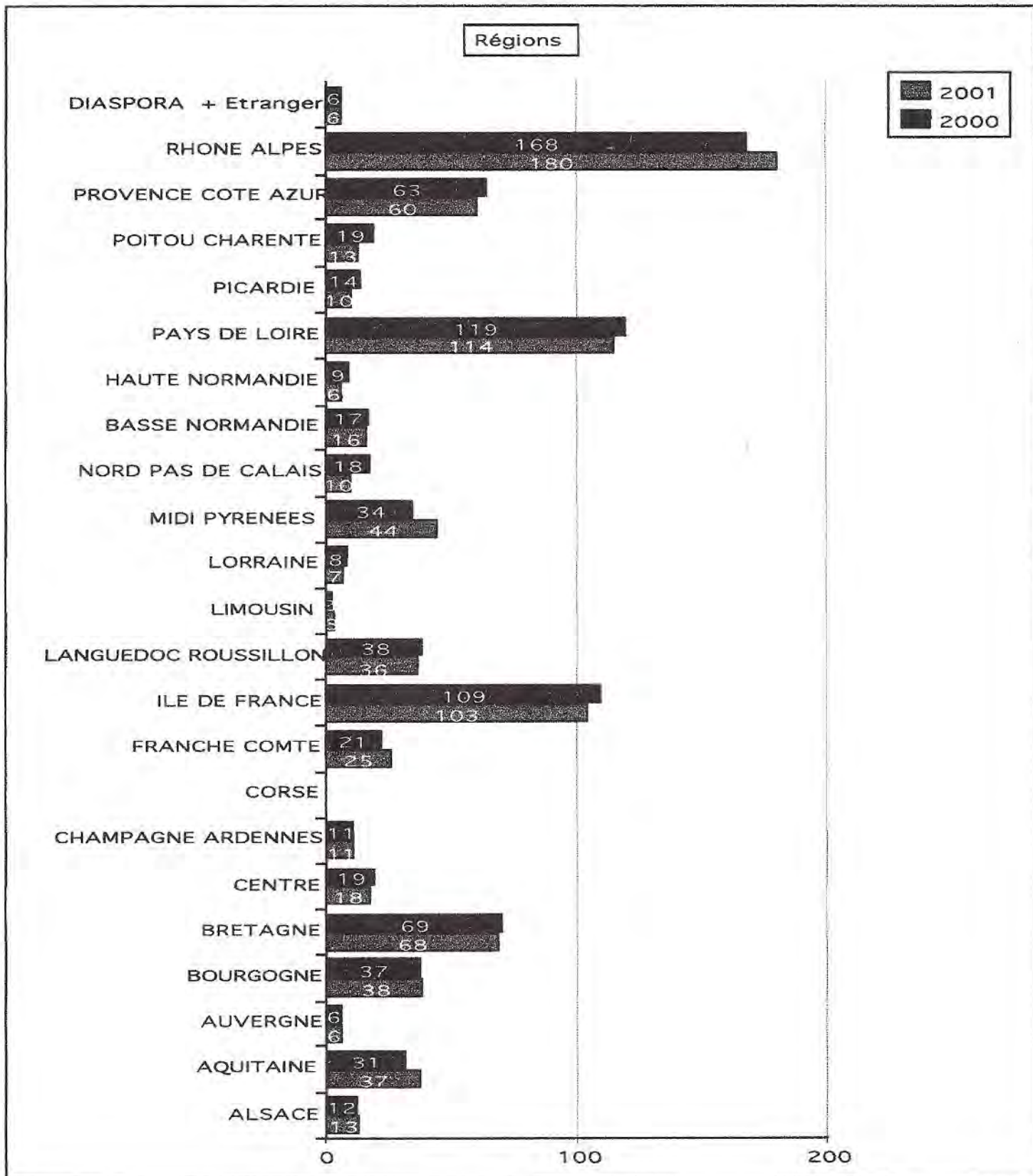
II - Un aperçu de la vie des régions :

Chacun est concerné par les adhésions de sa région. Le bouche à oreille est le plus efficace pour faire connaître l'action de l'APRC. Rien de mieux que le travail des adhérents qui y croient pour recruter des M.A. ou des A M C.

1° Une simple observation, il y a quelques anciens adhérents qui oublient de cotiser. Sachez que si vous versez votre adhésion entre juin et mai de l'année suivante, vous êtes à jour.

2° Il est difficile de comparer une année sur l'autre, car il peut y avoir beaucoup de nouveaux qui compensent des adhérents qui n'ont pas versé leur contribution. Le graphique ci-dessous est tout de même indicatif.

3° Sur l'étiquette de l'enveloppe du bulletin doit apparaître la mention 01/02, C'est pour l'année juin 2001 à mai 2002. L'année 2000/2001 nous a été favorable. Que cet élan continue !



LES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Rapport d'activité :

1. Electeurs inscrits :	719
2. Votants :	516
pouvoirs non nominatifs :	234
pouvoir nominatifs :	206
présents :	76
suffrages exprimés :	516
3. Résultats : contre :	0
abstentions :	7
pour :	509

Rapport financier :

1. Electeurs inscrits :	719
2. Votants :	518
pouvoirs non nominatifs :	234
pouvoir nominatifs :	207
présents :	77

suffrages exprimés :	518
3. Résultats : contre :	0
abstentions :	0
pour :	518

Orientations :

1. Electeurs inscrits :	719
2. Votants :	519
pouvoirs non nominatifs :	234
pouvoir nominatifs :	209
présents :	76
suffrages exprimés :	519
3. Résultats : contre :	0
abstentions :	9
pour :	510

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Nouveaux élus : Michel Baumanoir, Jean Desfonds, Loré de Garamendi

Jeanne Lubin, André Meyranx, Marcel Sagnole

2. Deuxième mandat : Henri Gicquel, Jean Haond, Philippe Lagordet

Marc Rochet, Jean Viguié

Tous élus.

Remerciements à ceux qui se retirent, soit par mesures légales, soit pour raisons
personnelles : Marie-Claire Bourriaud, 9 ans de service

Louis Gendre, Annie Guineaudeau, Yves Leray, Pierre Simon, Jean-Marc Steiger

QUI EST VENU A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Alsace	1	Lorraine	0
Aquitaine	2	Midi-Pyrénées	3
Auvergne	0	Nord Pas-de-Calais	0
Bourgogne	3	Basse-Normandie	1
Bretagne	2	Haute-Normandie	0
Centre	4	Pays de Loire	13
Champagne Ardennes	1	Picardie	2
Franche-Comté	2	Poitou Charente	2
Ile-de-France	23	Provence côte d'Azur	6
Languedoc-Roussillon	3	Rhône Alpes	12
Limousin	0	Etrangers	0

Du point de vue de leur statut d'AMC, ces participants se répartissaient ainsi :
19 femmes et 18 hommes issus des congrégations ; 35 issus du clergé diocésain ;
4 membres associés, 4 conjointes ou ayants droit.

Un participant à l'assemblée générale : mon point de vue, mes impressions

"Le participant" qui écrit ici n'est peut-être pas "un" participant, puisque ancien membre du conseil d'administration et ancien religieux, mon point de vue risque d'être particulier.

C'est avec joie que j'ai retrouvé une assemblée générale "sereine", je veux dire appliquée à rechercher les pistes qui vont orienter l'action de l'association, dans le respect des statuts.

Retrouvé, car ma mise en retrait de 1996 faisait suite à un ras-le-bol du temps et de l'énergie passés en querelles internes.

Cette sérénité ne s'est pourtant pas confondue avec l'unanimité et les formes ont été trouvées pour permettre l'expression la

plus large possible.

Je me suis un peu ennuyé le matin, lorsque les comptes rendus avaient tendance à tourner soit à la justification d'une politique, soit à la redite de ce qui aurait dû être connu depuis longtemps ou fourni par écrit dans un "dossier du participant" (cette observation vise simplement à améliorer la préparation de la prochaine AG !). Je trouve aussi, et je fais cette observation pour bien d'autres AG auxquelles je participe, qu'il est très difficile d'approuver (c'est un des aspects formels des AG) un rapport oral (même s'il n'est que moral) ou des comptes qu'on n'a pas pu étudier en peu à l'avance...

J'ai apprécié la franchise des comptes rendus faits par Albert ou par Bertie à propos de leur travail pour "négocier" avec CSMF ou CSM et je n'ai pas du tout été choqué que ce travail ait pu

soulever des divergences au sein de l'association. Là encore, j'aurais aimé un petit papier.

L'après midi était consacré à l'approbation des orientations pour 2001-2002. Alors là, il y avait un papier ! et l'inconvénient du papier, c'est que le participant moyen retrouve vite ses passions d'exégète ! J'ai bien cru qu'on allait y passer la nuit. Heureusement, entre l'approbation "en bloc" et l'analyse du contenu sémantique de chaque mot, une cote moyenne a pu être trouvée sans passer par le vote sur l'opportunité d'un vote au sujet de la méthode. Chaque proposition a pu être amendée et, le plus souvent, rendue plus concise, pour aboutir à un texte susceptible d'être voté... dans un délai convenable pour que les provinciaux puissent retrouver leurs pénates (cela aussi fait partie de la démocratie).

Si le conseil d'administration qui avait préparé ce texte (sans doute en y passant la nuit) a pu trouver que son labeur aurait été inutile, je pense qu'il aura vite retrouvé l'intérêt de son travail et de celui de l'assemblée. Le texte voté est plus nerveux, gagne en clarté et en fidélité aux objectifs de l'association.

Enfin, j'ai quitté cette assemblée avec la conviction plus ferme que jamais qu'un travail de formation est nécessaire sur le terrain pour que nous puissions aborder de façon plus éclairée les problèmes de nos retraitées, dans la grande question des retraites et même dans la grande question sociale de notre temps. Mais la politique est peut-être passée de l'art de gérer la ville à l'art de gérer le temps !

Parti sans enthousiasme et craignant que les résultats obtenus pour les ex-diocésains conduisent à un satisfecit, je suis

revenu confiant dans la solidarité entre les trois "corps" de l'association, constitués par l'hétérogénéité des interlocuteurs (diocésains, religieux, religieuses). Les "ex" de ces deux derniers groupes ne sont, au sein de l'APRC, ni renvoyés à eux-mêmes ni abandonnés.

Paul Chirat

La commission des femmes

Le questionnaire CSM/F

L'avez-vous reçu ? Si vous êtes retraitée et pensionnée Cavimac, il a dû vous parvenir. Plus tard que la date indiquée peut-être, mais rien ne vous empêche d'y répondre encore aujourd'hui.

Ayant eu connaissance du contenu du questionnaire au CA du 23 juin, nous avons été étonnés de plusieurs points et nous l'avons fait savoir à la CSM. Le point 3 relève de l'indiscrétion et le point 5 nous paraît incongru. Vous et nous l'avons fait savoir à la CSM et vous pouvez encore répondre par un courrier d'accompagnement en exprimant vos réactions. Maintenant nous avons hâte de connaître les résultats et les conclusions. Voyez l'éditorial de ce bulletin.

La visite au Secrétariat des droits des femmes et de l'égalité

Nous avons été orientées vers Mme Crespy, chef du service central des droits des femmes. Elle nous a invitées à une rencontre, ce 11 septembre, ainsi que deux autres associations travaillant dans ce secteur des droits des femmes afin de mieux connaître notre association et de voir quelles actions pratiques son service peut mener.

J'ai donc présenté rapidement – 10 minutes m'étaient accordées – l'APRC et son but. Qu'attendez-vous de mon service ? J'ai répondu : "Que soit diffusée par vos services une information sur les problèmes de retraite des ex-religieuses dans vos centres locaux de documentation pour aider les

femmes qui passent dans ces centres et qui ne connaissent pas leurs droits ni ne savent comment résoudre leurs problèmes." Et je lui ai présenté un dépliant élaboré à cet effet par nos collègues Anne Legeay et Thérèse Boyer. Mme Crespy s'y est montrée favorable et a demandé à

l'un de ses collaborateurs de mettre en œuvre la diffusion de ce dépliant.

Nous suivons donc cette affaire et nous vous ferons parvenir ce dépliant à sa sortie.

Bertie Gaven

QUELQUES CHIFFRES DE LA CAVIMAC

Pensionnés du culte catholique	31.12.1999	31.12.2000	Ecart	
			en nombre	en %
Prêtres	12968	12730	- 238	- 1,84 %
Religieux	7625	7501	- 124	- 1,63 %
Religieuses	40763	40049	- 714	- 1,75 %
Total	61356	60280	- 1076	- 1,75 %
Autres cultes	136	150	14	10,29 %

Partis du culte catholique	31.12.1999	31.12.2000	Ecart	
			en nombre	en %
Prêtres	1372	1460	88	6,41 %
Religieux	1632	1726	94	5,76 %
Religieuses	4184	4382	198	4,73 %
Total	7188	7568	380	5,29 %
Autres cultes	14	20	6	42,86 %

Bénéficiaires de l'allocation complémentaire				
	31.12.1999	31.12.2000	Ecart	
			en nombre	en %
Ex-prêtres	85	79	- 6	- 7,06 %
Ex-religieuses	73	65	- 8	- 10,96 %
Ex religieuses	428	422	- 6	- 1,40 %
Autres cultes	13	12	- 1	- 7,69 %
Total des partis	599	578	- 27	- 3,51 %

Les prochains rendez-vous de l'APRC

samedi 6 octobre : conseil d'administration

mardi 6 novembre : bureau

samedi 15 décembre : conseil d'administration

mardi 5 février : bureau

samedi 2 mars 2002 : conseil d'administration

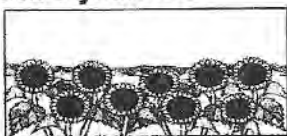
mardi 16 avril 2002 : bureau

samedi 25 mai 2002 : matin, conseil d'administration
après-midi, assemblée générale

dimanche 26 mai 2002 (jusqu'à 13 h) : assemblée générale qui devrait être décentralisée

DANS LES REGIONS

Midi-Pyrénées



La rencontre du 12 mai 2001 a été extrêmement riche sur les plan des échanges et des vingt-deux participants ; riche en interventions personnelles, en parcours labyrinthiques vécus (avec des impasses, des étouffoirs et quelques espoirs) ; riche en explorations sur les relations entre l'APRC et les diverses nomenclatures qui structurent l'Eglise (épiscopat, CSM, CSMF) ; riche enfin en recherche d'un comportement d'initiatives efficaces de l'APRC pour faire pression sur les autorités.

Quelques thèmes se sont dégagés dans cet éventail d'interventions :

- les acquis de l'APRC : allocation complémentaire, complément de ressources pour les ex-diocésains. mais il reste beaucoup à faire pour atteindre un niveau d'existence convenable ;

- attribution de la responsabilité d'un travail exploratoire à une commission de religieux (AMC hommes, AMC femmes) ;

- une problématique de stratégie à revoir ou à promouvoir, à l'égard des autorités : action radicale, patience, compétence, persévérance (entre autres suggestions, une trouvaille : le harcèlement par fax, pour sursaturation d'une autorité !).

Ces quelques lignes ne peuvent être considérés comme un compte rendu complet, objectif de toutes les réflexions qui ont surgi au cours de la réunion. D'autres informations plus méthodiques et compétentes viendront compléter ce compte rendu "atmosphérique".

Cette réunion a été un encouragement à investir toutes nos ressources intellectuelles et affectives dans une conquête de la justice et de la dignité pour toutes celles et tous ceux qui ont consacré une part de leur vie à se faire les témoins (institutionnels) du message évangélique.

Jacques Aupin

Notez bien ceci :

Un Guide pratique (vraiment pratique)

sur les questions de la retraite des AMC

est à votre disposition au prix de 10 F

à l'adresse suivante :

APRC, 25 rue Lamartine B2 69120 Vaulx-en-Velin

ou : APRCLY@aol.com





A la suite de l'assemblée de Lourdes 99, à l'initiative de l'APRC locale, nous organisons une réunion d'information en février 2000 pour nos collègues de l'Isère ex-ministres du culte ou ex-religieux et religieuses. Une petite douzaine de participants. Est décidé alors un courrier à tous les ex dont nous avons réussi à avoir les adresses. L'information sera ainsi adressée à une centaine de personnes.

Début mars 2000, notre délégation de cinq AMC a un entretien avec le Père Dufaux. Bon accueil... Nous lui demandons son soutien, pour que soit revu par la prochaine assemblée, l'un des points essentiels : le complément de retraite à 65 ans sur la base du salaire de référence (4700 F). Nous insistons également sur la question des ex-religieux pour lesquels rien ne se dessine de la part des supérieurs majeurs. Nous sommes convenus de nous revoir au début de l'été.

Le 5 juillet, la même délégation a de nouveau rendez-vous avec le Père Dufaux. Nous insistons pour qu'il agisse avec les collègues évêques "sensibles" à cette question pour qu'elle figure à l'ordre du jour de Lourdes 2000.

Le 25 septembre, un mois avant la réunion de Lourdes, nous revenons à la charge en souhaitant que son engagement avec d'autres évêques puisse faire aboutir une situation de justice. Réponse le 5 octobre : "... Je tâcherai de me faire le porte-parole des intérêts de tous".

Fin novembre, nous invitons des prêtres en activité dans le diocèse (membres du conseil presbytéral, et/ou en responsabilité à l'égard des autres prêtres) et c'est de cette rencontre d'une douzaine de personnes que naît l'idée d'une information sous le titre "La retraite, parlons-en" que nous avons rédigée à l'intention de tous, prêtres dans le ministère et AMC et ex-religieux(es). Signée par les quatorze participants de ce groupe (six prêtres en activité et huit AMC), notre information sera adressée via la Poste aux trois cent huit prêtres du diocèse et à un peu plus de cent AMC. Je joins à ce compte rendu un exemplaire du document en question... Merci à l'APRC qui a soutenu par ses conseils et son aide financière ce projet. Ce qui nous est apparu important dans cet envoi commun, c'est la solidarité entre nous dont cette démarche est le signe. Je mesure encore mal l'écho suscité par cette initiative qui devait figurer à l'ordre du jour d'une récente séance du conseil presbytéral (NDLR du diocèse de Grenoble).

Guy Delebecque

La Rédaction du bulletin a reçu en effet ce document. Elle ne juge pas nécessaire de le publier en son entier puisqu'il résume avec exactitude la pensée que l'APRC diffuse sans se décourager.

Néanmoins nous reprenons son annexe III :

"Actuellement LES MOYENS EXISTENT pour la mise en œuvre de la JUSTICE pour TOUS les AMC, au plan national :

Versement à tous les AMC (y compris aux 65 – 75 ans) de leurs droits au complément de retraite, pour l'ensemble de la France : coût 19 millions de francs par an.

C'est possible grâce à la suppression progressive de la cotisation maladie pour les retraités de la Cavimac : environ 37 millions de francs ont été libérés pour l'année 2000 !"

Région de Nantes



Le 16 juillet 2001

Des ex religieuses et ex-prêtres
à Monseigneur Soubrier, évêque de Nantes

Monseigneur,

Nous vous avons vu à la télévision – Nous vous avons trouvé dans la presse à propos de votre adresse aux autorités civiles concernant les "sans-papiers". Il s'agit là, il est vrai, d'une affaire grave et difficile qui mérite attention.

Nous devons cependant vous dire que cette déclaration – une de plus, car la commission sociale de l'Episcopat sait toujours beaucoup de choses sur les questions de société – nous reste en travers de la gorge quand on sait comment les autorités ecclésiastiques traitent les ex-prêtres, ex-religieux et ex-religieuses, ceux et celles qui ont réorienté leur vie.

Vous savez que nous sommes 10 à 12 000 en France à avoir quitté le ministère ecclésiastique ou la vie religieuse depuis les années 70. Après notre retour à la vie civile – souvent dans des conditions difficiles auxquelles l'enseignement de l'Eglise n'est pas étranger – nous avons gagné notre vie comme tout le monde mais au moment de la retraite les choses se gâtent :

- pas de retraite ecclésiastique avant 65 ans – ce qui signifie qu'il faut vivre pendant 5 ans avec sa seule retraite civile : quand on a été 15, 20 et même 30 ans au service de l'Eglise, ça pose des problèmes...

- à partir de 65 ans, nous percevons la retraite ecclésiastique : 2053 F par mois pour 150 trimestres. Vous savez que nous sommes loin des autres régimes de retraite et des minima sociaux prévus par ces autorités civiles que vous "interpellez", nous sommes loin aussi du minimum interdiocésain garanti fixé chaque année par l'épiscopat.

Entendons-nous bien, nous ne voulons pas "faire de l'argent" sur le dos de l'Eglise mais il nous faut bien vivre et nous refusons cette prise en compte ridicule et discriminatoire de notre temps passé au service des communautés chrétiennes.

Depuis plus de 20 ans, l'attention des autorités catholiques a été attirée sur ce

problème très concret. Or, depuis ce temps-là, rien n'a vraiment été réglé. Certes, l'épiscopat a récemment fait un geste... mais pour ceux qui atteignent 75 ans. Quand on connaît l'espérance de vie des hommes, on pense qu'il s'agit d'un gag méritant un grand éclat de rire... ou une grande colère. Monseigneur, oseriez-vous faire une telle proposition aux laïcs qui travaillent avec vous ?

Quant aux supérieur(e)s, religieux(es), ils (elles) "commencent, disent-ils (elles), à réfléchir au problème" : convenez qu'à cette allure "nous serons tous morts". C'est évidemment une façon de régler une situation difficile...

Nous connaissons bien l'attitude des autorités catholiques à notre égard. Quand nous voyons leur incapacité à régler, dans le respect de la liberté et de la dignité, la situation de ceux et celles qui ont été au service de l'Eglise pendant de nombreuses années, quand nous pensons à votre silence lorsque vous nous avez reçus, il y a quelques années... C'était un progrès car votre prédécesseur n'avait même pas fait ce geste d'accueil. Toutes ces déclarations, toutes ces leçons aux autorités civiles nous font mal, car il nous semble qu'on trompe les gens, qu'il y a imposture : l'Eglise paraît humaine, généreuse, toujours prête au dialogue avec tous... y compris avec des groupes qu'elle rejetait naguère... mais à l'égard des siens, elle est autoritaire, fermée à toute discussion et aux valeurs qu'elle demande aux autres de respecter. Même lors de l'année jubilaire où l'Eglise a tant parlé d'accueil, aucun geste n'a été fait à notre égard... Quelle reconnaissance de nos années de service ! Quel symbole aussi !

Monseigneur, avant d'interpeller les autres, avant de faire la leçon, l'Eglise ne devrait-elle pas régler ses propres problèmes ? Moins de déclarations, mais plus d'exemples. Un évêque a eu le courage d'avancer, presque seul contre tous ; ses paroles ont le poids de son action.

Pour notre part, nous sommes prêts à travailler à l'élaboration d'une solution réaliste, faisant honneur à l'Eglise, en garantissant la liberté et la dignité des personnes qui se mettent à son service.

Dans l'espoir que ce courrier recevra une réponse positive, nous vous assurons, Monseigneur, de nos respectueux sentiments.

G. Paringaux, Y. Girard, R. Robert, G. Roualland, N. Bachet, M.C Bourriaud

Courrier des lecteurs

Le président de l'APRC, le trésorier, les membres du bureau reçoivent, dans toutes sortes d'occasion, des lettres qui montrent l'intérêt passionné que leurs auteurs portent à notre action.

Un grand nombre de ces lettres se rapportent à l'assemblée générale du 10 juin 2001 qui se préparait.

Les initiales de l'auteur précèdent le numéro du département où il réside

De L. G. – 40 :

"J'ai contacté par courrier certaines personnes susceptibles d'être intéressées par l'APRC et qui pouvaient en ignorer l'existence. J'ai reçu cette lettre et ce chèque de 60 F pour un abonnement au bulletin..."

G. L. – 41 :

"Malheureusement je ne serai pas à l'AG du 10 juin... Je serai de cœur avec vous et je reste disponible pour toute action de mes compétences..."

J. B. :

"J'espère que cette AG sera réussie. Si j'ai un vœu particulier à exprimer c'est que l'on passe à une

attitude plus "amène" à l'égard des évêques. Nos documents sont encore trop marqués par le besoin de faire la leçon, ont des accents revanchards, de type syndicalistes purs et durs.

Cessons de les prendre pour des minus, des irresponsables. Commençons à leur faire un peu plus confiance. En un mot, respectons les.

Cela n'empêche pas d'être fermes et clairs et précis."

R.C. - 14 :

"Il m'est impossible de me rendre à Paris ce 10 juin.

Je voudrais dire merci au nom de... qui a bénéficié d'un rappel de l'allocation complémentaire pour les 9 mois séparant les 75 ans de son mari de la date de son décès. Cette mesure l'a beaucoup aidée..."



F. - 75 :

"Un mot rapide avant l'AG du 10 juin... Avec les grosses chaleurs, l'allaitement de T. sera plus irrégulier donc je pense que cela ne me sera pas très facile de venir cette année... Envoyez un exemplaire du n° 15 du journal de l'APRC (remarquable : merci !) aux deux anciennes de notre monastère... Une demande particulière à formuler auprès de la Cavimac : est-ce que l'on pourrait envisager de racheter les trimestres de vie religieuse non comptabilisés. Je viens enfin d'arriver à obtenir mon décompte de trimestres et je me sens *mal*..."

B. B. - 31 :

"Etant donné que je ne serai pas à l'AG, je me permets de t'écrire ces quelques lignes pour t'expliquer ce qui serait bon d'évoquer à l'AG au sujet de la situation des vieux comme nous qui avons donné entre 35 et 40 ans de notre vie à l'Eglise et qui n'ont actuellement aucun bien d'aucune sorte sur lequel nous pouvons compter... Nous aimerions refuser la charité... nous voudrions une vraie retraite convenable. Nous aimerions

savoir exactement combien nous sommes dans cette situation de vieux dans l'APRC... Pour terminer cette vie nous aurions besoin de beaucoup d'argent, v.g. nous avons tous des anciens prêts à rembourser sans lesquels nous n'aurions pas pu continuer à vivre.

Voici ce que j'ose proposer à l'AG :
1. Une enquête précise... pour déterminer combien nous sommes dans cette situation de vieux sans aucune ressource.

2. Est-ce qu'une convention collective particulière ne pourrait pas se créer au sein de l'APRC pour obtenir rapidement une solution : c'est urgent... Une solution convenable devrait être trouvée pour nous en premier, car nous avons travaillé jusqu'à la veille de la retraite.

Je serais prêt à aider l'APRC en ce sens... La CAF veut encore nous diminuer davantage notre allocation logement..."

A. B. - 35 :

"Ci-joint un chèque de 500 F pour obtenir la nouvelle carte et ma participation aux frais de l'AG... J'y serai présente par la pensée et la prière. Merci pour le travail accompli depuis le début et aussi pour le bulletin d'information de plus en plus intéressant et réconfortant... Sur les trois caisses auxquelles j'appartiens, seule la Cavimac m'apporte une aide, 51 F, pour payer mon aide ménagère... Ma date de naissance est exacte : 1918..."

Mme et M. F. L. - 56 :

"Avec cette cotisation, vous adressent leurs remerciements pour toutes vos actions".



Melle G - 33 :

"L'aide au complément de retraite pour tous est possible. L'action de l'APRC est juste... Nous demandons à être traités comme ceux qui sont restés. Merci de votre travail".

G. P. :

"La raison principale de ma passivité réside bien sûr dans mon âge, mes soucis physiques et, plus égoïste, dans une AC suffisante pour atteindre les

4500 F qui me suffisent...J'ai aussi la malchance de n'avoir pas été présent dans les débuts de l'APRC et aussi de ne pas être inséré dans un lieu où je connaisse des confrères et leur réalité. Je me suis habitué dans ma vie active à répondre à des cas concrets de nécessité (Emmaüs). Je ne suis pas habitué à étudier une réponse générale, juridique et économique...Je souhaite cependant que la justice se fasse et que chacun reçoive ce qui lui est dû."

M. L. – 67 :

"Merci pour le dernier bulletin. Que de choses intéressantes s'y trouvent. Bravo pour tout ce que vous faites avec tant d'intelligence et de courage. Nous n'en sommes pas encore comme en Allemagne qui compte déjà trois évêques femmes luthériennes. Il est à craindre que de plus en plus d'églises et de cathédrales ne deviennent de superbes musées d'art sacré..."

Du même :

"Avec l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et mes vœux d'excellente AG."

P. M – 74 :

"...mes remerciements pour les AMC qui se dévouent pour "servir" leurs frères (et sœurs) et les aider dans leurs vieux jours. Avec aussi mes prières pour que l'ESPRIT imprime au "système" le sens de la JUSTICE...Quand donc dans "notre Eglise" la FEMME occupera sa place qui est non une menace mais une exigence."

A. M. :

"Un prêtre dans ma paroisse arrive à 80 ans et s'en va en vraie retraite. Il m'a dit : *Si je n'avais que la retraite versée par la Cavimac, je n'aurais pas lourd, mais heureusement que dans les années où j'exerçais l'aumônerie pendant 30 ans dans un lycée religieux, le supérieur avait eu vent des difficultés qui adviendraient aux prêtres à leur retraite avait cotisé à une bonne retraite complémentaire pour les prêtres, les professeurs et tout le personnel ménage ou cuisine, ainsi tous*

ont suffisamment pour vivre actuellement.

Ce prêtre, il a plus que moi, c'est-à-dire plus que 4600 F mensuels – avec les messes en supplément.

...L'idée d'une personne qui m'écrit, elle est bonne ; retraite non pas qu'à partir des vœux, mais aussi pendant la formation y compris...Le droit canon est ancien, mais il ne sera pas changé d'un "iota" à cause de nous les "sorties". Quant à faire un procès aux Evêques faire plutôt un courrier au cardinal Lustiger. "Il faut toujours s'adresser au Bon Dieu plutôt qu'à ses saints..."

C. B. – 26 :

"...chèque de 150 F représentant ma participation à la vie de l'APRC...Bulletin fort bien rédigé et de haute tenue.

Il ne m'appartient pas de me prononcer sur la démarche personnelle de chacun...Tout au plus peut-on s'interroger sur le sens de la vocation. Les réponses toutes faites et imposées ne me conviennent pas. Je suis pour la longue et souvent pénible recherche. Je pose comme principe la prééminence de l'Amour..."

A. L. – 64 :

"Très intéressé par la création "groupe paroles" Bourgogne page 17 du n° 15 du bulletin. Beaucoup ont sûrement besoin de dire leur "mal être" ou bien leur "bien être" – ou bien leur "mieux-être" – cela dans la foi – ou bien hors d'une expression de foi – Comment se sont-ils récupérés – ou non récupérés ? Le dire est un dynamisme autant pour eux que pour les autres.

Libérons ces tensions avec l'aide professionnelle d'un homme de l'art. Je pensais à un tel service en APRC... Cette initiative me paraît bien venue ! – L'esprit aux multiples visages souffle où il veut ! comme il veut ! quand il veut ! ...me dit-il ?"

Mme et M. J. J. – 94 :

"Bravo pour votre travail."



J. L. – 08 :

"...vous remercie vivement de votre action qui m'a fait bénéficier de l'allocation de l'Union Saint-Martin. C'est une petite plus ! Mais n'est-ce pas un signe de reconnaissance de notre existence ?"

Mme et M. G. B. – 91 :

"...souhaitent qu'à l'AG se concrétisent des avancées pour les religieux et les religieuses : démarches communes et "jeu du partage" dans le cas d'enveloppe à répartir. Ils redisent leur amitié au courageux bureau du CA".

H. B. – 23 :

"Je ne pourrai pas participer à la prochaine AG du 10 juin et je le regrette... Je constate que d'une année à l'autre les résultats sont bien minces même si les évêques consentent quelquefois à nous accorder quelques miettes... Il faut donc s'interroger sur les causes de cet échec relatif... Je continue de penser que les évêques nous mènent en bateau depuis le début en nous accordant quelques avantages pour nous faire patienter.

Nous agissons comme si nous étions encore à l'intérieur de l'Eglise en restant sur son propre terrain : réunion dans les locaux de l'institution, langage encore clérical, création de commissions pour résoudre la situation...

Le rôle de l'APRC ne serait-il pas maintenant de rechercher de nouvelles méthodes d'action ? ... L'Eglise aujourd'hui cherche à préserver son image de marque même au prix de quelques hypocrisies !!! Elle redoute les médias (voir J. Gaillot)...

Je pense qu'il est temps de changer de méthodes... Seule la sensibilisation des médias pourra influencer les responsables... Voilà pour moi une piste à creuser.

En clair avoir une démarche plus "syndicale". Par exemple : lettre ouverte à tous les évêques et supérieurs de congrégation, s'inviter à la prochaine assemblée des évêques à Lourdes, article dans le Canard enchaîné, sit in à la porte de quelques évêchés qui refusent un

entretien... Bon courage quand même aux responsables. Ceci ne m'empêche pas de reconnaître leur compétence et leur action."

J. T. – 69 :

"A la suite de l'AG de l'APRC à Paris ce 10 juin 2001 :

je pousse un cri !

L'entende qui voudra.

J'en ai marre, marre d'attendre...

J'ai 76 ans !

Plus de 30 années de travail au service de l'Eglise. J'ai bien travaillé, je peux le dire !

J'ai une famille, trois enfants encore à charge...

J'en ai marre des discours lénifiants, des faux-fuyants, des réponses "à la Ponce Pilate" des responsables ecclésiastiques et religieux.

J'en ai marre d'être mené en bateau, marre d'être pris pour un con en étant renvoyé d'une instance à une autre.

J'en ai marre d'attendre à cause de mes enfants à qui je ne peux donner ce qu'un père peut donner ! Ils le voient, ils le savent. Savez-vous ce que ça veut dire ?...

J'en ai marre de constater qu'après 22 ans de travail collectif, intense, obstiné, compétent, plein de dévouement, l'APRC lutte toujours contre le mur du refus.

J'en ai marre parce que, croyant en Jésus-christ, je constate que ceux qui ont la mission de proclamer dans le monde le message de Justice et d'Amour de Jésus nient dans leurs actes ce que proclame leur parole ! Que cesse cette hypocrisie !

Alors je dis :

Passons à la vitesse supérieure ! Ne baissons pas les bras ! Je comprends ceux qui sont tentés de le faire. Faisons preuve d'imagination ! Trouvons les moyens de créer le rapport de force qui renversera les murs du refus et fera aboutir notre revendication ! Quelques uns ont été suggérés à l'AG : presse... sit in devant des lieux significatifs, rassemblement à Lourdes, etc.

Il faut poursuivre ! "



Un de nos collègues nous communique la lettre suivante datée du 15 mars 2001 reçue de son ancien évêque :

"Chers amis,

Vous avez travaillé comme prêtre autrefois dans le... (nom du département).

L'un d'entre vous, avec son épouse m'a proposé de prendre contact avec vous dans l'esprit du Jubilé de l'an 2000 et c'est à l'approche de Pâques que je vous adresse cette lettre.

Comme je suis arrivé récemment dans le diocèse, nous n'avons pas eu l'occasion de faire un bout de chemin ensemble, mais je peux vous dire que la part que vous avez prise dans la jeune histoire de ce territoire n'est pas oubliée.

Le jour du Jubilé des prêtres, Jean-Paul II a voulu assurer de sa prière aussi ceux qui pour diverses raisons n'exercent plus leur ministère, afin qu'ils maintiennent une recherche de vie chrétienne et de communion ecclésiale. Certains diocèses ont proposé des rencontres amicales pour manifester ce désir de communion.

J'aimerais relayer dans le diocèse cet appel à toutes et à tous, dans la grande diversité de vos situations matérielles et morales : plutôt que de s'ignorer, se rencontrer pour partager quelques traces profondes d'un passé commun, des besoins vitaux, quelques préoccupations ou actions présentes, ne peut être que bienfaisant, je le pense.

Aussi, si vous souhaitez ou acceptez une telle rencontre, faites-moi signe et nous organiserons ce temps convivial.

Veillez être assurés, chers amis, de mes sentiments les meilleurs."

Des amis nous ont quittés

Noël Dioc, AMC de Loire-Atlantique

Jacques Kurtz, AMC du Prado, après une longue maladie, ponctuée de quatre dialyses journalières, terminée par un *merci* répétée à sa femme et à son entourage.

Georges Baranger, AMC de Luçon

VOUS NE POUVEZ SORTIR D'UNE EMBROUILLE SUR UN POINT DE PROTECTION SOCIALE ?

ALERTEZ ROGER JACQUET AU 01 40 09 95 05.

IL VOUS AIDERA AU NOM DE L'APRC.

Déjà dans le bon vieux vieux temps

Il est bien près de mourir, celui qui ne veut pas sourire. Proverbe chinois



Le pays nantais a accueilli cet été, à Saint-Philibert-de-Grandlieu, un groupe de musiciens et chanteurs italiens, Micrologus. Au répertoire, cette ballade napolitaine du XV^e siècle que nous envoie un de leurs auditeurs, adhérent de l'APRC. Elle s'intitule :

Hora may che fora son

Désormais je suis dehors
Et je ne veux plus être
nonne.
Qu'on brûle la tunique,
je ne la remettrai
plus jamais !

J'étais dans le monastère
Comme une chose perdue
Sans aucun soulagement.
Je ne voyais personne
Et personne ne me voyait.
Désormais, j'en suis sortie
Et je ne veux plus être
nonne.
Qu'on brûle la tunique,
Je ne la remettrai
plus jamais !

Ma sœur, puisque de l'enfer
je suis sortie
Faisons une fête
Et jouissons de la bonne vie
Et de la bonne chère.
Même si je vivais
éternellement
Je ne veux plus être
nonne.
Qu'on brûle la tunique.
Je ne la remettrai
plus jamais !

Ma sœur, veux-tu
que je te dise ?
Moines, prêtres ou laïques
Qui veulent de moi pour
amie,
Il faut qu'ils aient de
l'argent.

Ma sœur, tu es bien heureuse,
tu ne peux pas te plaindre
Car tu as un jeune mari,
qui te fait des caresses.
J'en voudrais bien un moi aussi
Pour avoir du plaisir,
Car pour rester au monastère,
Ils ne m'y prendront plus.

Je veux me marier,
Je ne veux plus être
nonne.
Qu'on brûle la tunique.
Je ne la remettrai
plus jamais !

Ma sœur, je voudrais me
marier,
S'il était possible.
Sans du bien et de l'argent
On ne chante pas de messe.
Désormais, ce que j'ai écrit
est écrit :
Je ne veux plus être
nonne.
Qu'on brûle la tunique,
Je ne la remettrai
plus jamais !

ADHESIONS-COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901 créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les anciens ministres du cultes et anciens membres des congrégations (AMC).

Ses ressources ne proviennent que des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1. Les AMC, hommes et femmes qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.
2. Leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant membres associés (M A) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'association et sont invités à y participer. A l'assemblée générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art. 5,b).

La cotisation couvre le coût de l'abonnement au bulletin d'information.

Jusqu'au 31 décembre 2001, chacun verse sa contribution en francs ou en euros. Le logiciel de comptabilité convertira en euros.

Votre contribution

Pour les AMC

- ◆ cotisation ordinaire : 22 euros + 10 euros pour l'abonnement 32 euros
- ◆ cotisation minimale : 10 euros pour l'abonnement 10 euros
cette cotisation concerne les personnes qui éprouvent des difficultés économiques. Donnant à l'APRC un adhérent, elle augmente sa représentativité.
- ◆ cotisation de soutien : 39 euros + 10 euros pour l'abonnement 49 euros
- ◆ cotisation de solidarité : 55 euros ou plus et 10 euros d'abonnement 65 euros

Pour les M A

- ◆ contribution de solidarité 16 euros

Nom et prénom..... AMC MA
pour les femmes mariées AMC, nom de jeune fille.....

adresse.....
code postal.....

Verse en euros.....au compte postal de l'APRC
indiqué ci-dessous.

Pour les AMC seulement : facultatif mais utile pour mieux nous connaître
année de naissance..... nombre de trimestres Cavimac.....
diocèse de départ.....
congrégation de départ.....

Pour les AMC religieux seulement, préciser : prêtre non-prêtre

Date.....signature.....

A retourner à APRC, 25 rue Lamartine B2, 69120 Vaulx-en-Velin, CCP Grenoble 232 42 W
Adresse e-mail : APRCLY@aol.com

Impression : S M IMPRIM 6-8 rue des Bleuets 69100 VILLEURBANNE